



REQUETE DE SUBVENTION RENOVATION EN ZONE VILLAGE COMMUNE DE SAVIESE

Questionnaire pour le/la propriétaire et aide à la préparation du dossier

*Merci de remplir ce questionnaire et de le retourner avec les annexes demandées à :
Commune de Savièse – Case postale 32 – 1965 Savièse*

A laisser en blanc :

Dossier n°

Date de transmission :

Date du timbre postal / réception :

Personne de contact

Nom : Téléphone :

Prénom : Natel :

Adresse : E-mail :

Adresse de l'objet si différente :

Nature de l'objet : Maison (1 logement + 1studio) Bâtiment (2 logements et plus)

Nombre d'appartement(s) :

Nombre d'habitant(s) :

Surface de plancher chauffé : m²

Année de construction :

Type de zone :

Consommations d'énergies

Source d'énergie de chauffage des locaux :

Mazout Gaz Pompe à chaleur Electricité Autre :

Année de mise en service :

Source d'énergie de chauffage de l'eau chaude :

Mazout Gaz Pompe à chaleur Electricité Autre :

Année de mise en service :

Mode de distribution

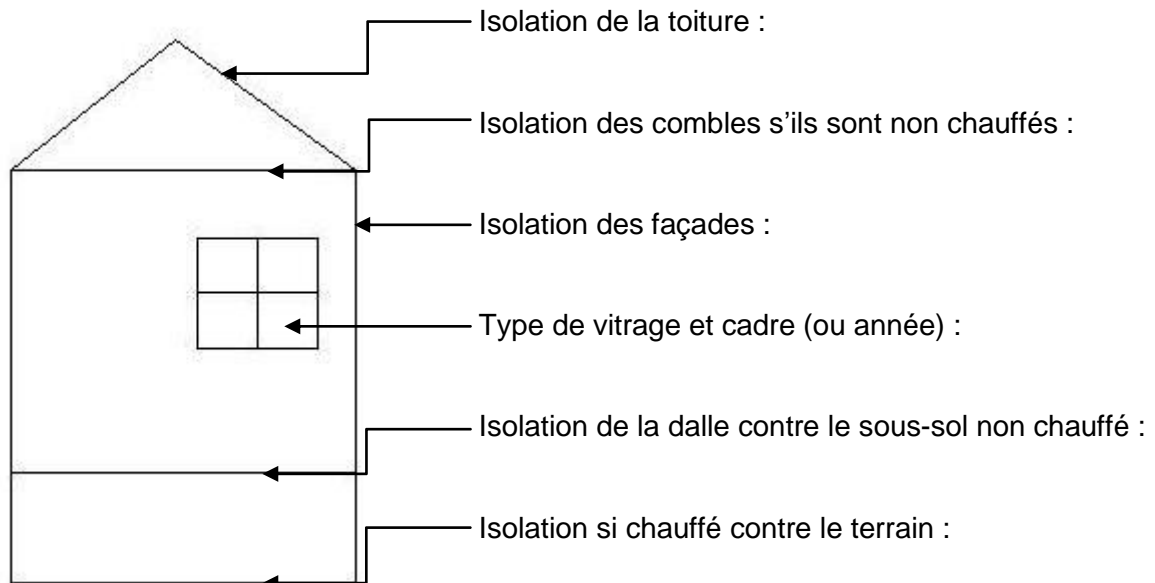
Radiateur Sol Air Autre :

| | 2005 | | 2006 | | 2007 | |
|--------------------|------|--------|------|--------|------|--------|
| <i>Mazout</i> | | Litres | | Litres | | Litres |
| <i>Gaz</i> | | kWh | | kWh | | kWh |
| <i>Electricité</i> | | kWh | | kWh | | kWh |

- L'eau chaude est produite par la chaudière toute l'année
 L'eau chaude est produite par la chaudière seulement en hiver

Remarques :

Descriptif des travaux (fournir les plans et les soumissions)



Veuillez préciser le type et l'épaisseur des isolations.

Rénovations particulières (isolation, vitrages, etc) :

Annexes

- Plans du bâtiment (obligatoire)
- Documents concernant les rénovations envisagées (offres d'entreprises, études, ...)

Notes

- Les directives édictées par le Conseil communal font partie intégrante de la requête
- Les subventions seront versées sur présentation de l'original des factures acquittées
- Les demandes doivent être adressées avant le début des travaux et avant le 30 avril
- Les éléments d'enveloppe des nouveaux volumes chauffés ne sont pas subventionnés
- L'octroi d'une subvention ne dispense pas de l'obtention des autorisations de construire
- Les valeurs U de tous les éléments de construction doivent être inférieures ou égales aux valeurs limites de la norme SIA 380/1
- **Les travaux touchant au système de chauffage ne sont pas pris en compte** par ce type de subvention

Il est essentiel de remplir ce questionnaire avec précision pour une analyse de qualité. En cas de questions, veuillez vous adresser au service technique de la Commune de Savièse au 027 396 10 30

Lieu et date :

Signature :

Travaux effectivement réalisés
